

**Bureau du 4 février 2008**

**Décision n° B-2008-5943**

objet : **Grand projet de ville (GPV) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme des actions pour l'année 2008**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Pour le territoire du grand projet de ville (GPV) de Vénissieux, une nouvelle convention-cadre de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) pour la période 2007-2009 a été approuvée en conseil de Communauté le 10 septembre 2007.

Cette convention affirme de nouvelles orientations définies par l'ensemble des partenaires, à savoir :

- le développement d'une approche territorialisée de la gestion des territoires qui a conduit à l'élaboration de projets de gestion stratégique sur quatre secteurs des Minguettes et surtout a généré une bonne dynamique entre bailleurs et institutionnels,
- le renforcement de la participation des habitants aux démarches de proximité,
- l'optimisation des modes de gestion et la recherche de mutualisation.

La programmation GSUP pour l'année 2008 décline les orientations affirmées dans la nouvelle convention 2007-2009. Les actions proposées sont la traduction des engagements partenariaux et sont issues majoritairement des projets de gestion territoriaux.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2008 a été estimé à 1 713 414 € TTC, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine à hauteur de 347 668 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2008, détaillant le montant prévisionnel de chacune ainsi que la répartition financière entre les différents partenaires, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve :**

a) - la programmation de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) sur le périmètre du grand projet de ville (GPV) des Minguettes et Max Barel pour l'année 2008 tel que présenté en annexe,

b) - le versement de la participation financière de la Communauté urbaine, à hauteur totale de 347 668 € nets de taxes aux différents maîtres d'ouvrage.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les conventions fixant les modalités de participations financières pour les actions engageant la Communauté urbaine.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - comptes 657 370, 657 480 et 657 340 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,